
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 4 mai 2021 à 19 h, en visioconférence, et ce, en application des mesures de distanciation sociale et diffusée publiquement sur la page Facebook de la Ville.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Denis Bédard
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous,

Avant de commencer cette séance, je tiens à souligner la Semaine de la sécurité civile qui sensibilise la population à l'importance d'être bien préparé lors d'une situation d'urgence.

Je félicite de nouveau les citoyens pour le respect des différentes mesures sanitaires lors des dernières semaines. Malgré la présence des variants dans la région, le nombre de cas actifs continue de diminuer, ce qui veut dire que les mesures réussissent à freiner la propagation du virus dans notre communauté. D'ailleurs, le gouvernement du Québec et la Santé publique ont annoncé cet après-midi qu'à partir du lundi 10 mai, notre région sera dorénavant dans la zone jaune.

Cependant, il faut toujours user de prudence et respecter les mesures et directives. La Direction de la Santé publique de la région demande aux personnes qui étudient à l'extérieur de la région et qui y reviennent pour la période estivale de respecter une période d'isolement de 14 jours. Cette mesure a pour objectif de prévenir la transmission du virus et de protéger notre population.

Bonne nouvelle pour les enfants et les parents ! Pour cet été, il y aura bel et bien des camps de jour offerts. De plus, l'équipe de la culture, du patrimoine et du tourisme vous prépare de belles activités estivales. Les détails vous seront communiqués prochainement.

L'équipe des travaux publics procède présentement au nettoyage semi-annuel du réseau d'aqueduc, et ce, jusqu'au 14 mai prochain. Plus de détails sur notre site Internet.

L'hôtel de ville est toujours ouvert aux citoyens du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et le vendredi de 8 h à 13 h. Nos différents services sont également disponibles via le courriel au info@ville.lasarre.qc.ca ou par téléphone au 819 333-2282.

Dès le 5 mai, dans les librairies, vous retrouverez le livre *François Gendron, 42 ans de passion pour le Québec et ses régions*, écrit en collaboration avec Samuel Laroche. L'histoire d'un homme de cœur, de passion et fier de sa région. Bravo François !

En terminant, je veux remercier nos employés et toute la population pour leur patience, leur bienveillance et leur entraide les uns envers les autres.

Bonne séance !

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2021-095

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant dans 12. Affaires nouvelles, le point 12.1 Signataire pour travaux Sylvicoles, et 12.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2021

Résolution no 2021-096

Le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Nomination du maire suppléant

Résolution no 2021-097

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De nommer Réjean Fournier comme maire suppléant et, par conséquent, comme substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, pour une durée de 8 mois, soit jusqu'en novembre 2021.

4.2 Adoption du Règlement relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles

Résolution no 2021-098

ATTENDU l'avis de motion et le projet de règlement déposés lors de la séance du 6 avril 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le Règlement relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles.

4.3 Adoption du Règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis

Résolution no 2021-099

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut

préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 6 avril 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter le règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis;

D'acheminer ledit règlement pour approbation à la Direction de l'habitation communautaire de la Société d'habitation du Québec.

4.4 Acceptation offre de service de SNC-Lavalin pour caractérisation environnementale au site de l'aéroport

Résolution no 2021-100

ATTENDU l'offre de service de SNC-Lavalin pour la réalisation d'une caractérisation environnementale dans le cadre du retrait des réservoirs souterrains au site de l'aéroport;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter ladite offre de service au montant budgétaire de 20 445 \$;

Que ce montant soit pris à même le surplus budgétaire de la municipalité;

D'autoriser le directeur général par intérim, M. Denis Bédard, à signer tout document utile et nécessaire à la présente.

4.5 Mandat de représentation

Résolution no 2021-101

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

Que la Directrice du greffe, soutien administratif et technologies de l'information et greffière, Mme Valérie Fournier, soit mandatée et autorisée à représenter la Ville de La Sarre dans le cadre d'une audition prévue le 2 juin 2021, ou à toute autre date de remise, le cas échéant, dans le cadre du recours en dommages-intérêts intenté par M. Patrick Hallé dans le dossier de la Cour du Québec, Division des petites créances, portant le numéro 620-32-700127-200, et ce, sans admission de quelque nature que ce soit.

4.6 Autorisation d'événements dans un lieu public

Résolution no 2021-102

ATTENDU QUE les demandes suivantes d'autorisation pour événement dans un lieu public ont été reçues :

- Manifestation du Syndicat des professionnels non-enseignants le 29 avril 2021;
- Manifestation pacifique contre les mesures sanitaires le 1er mai 2021;
- Parade de voitures et camions à l'occasion d'un mariage le 8 mai 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser la tenue de ces événements dans le respect des mesures sanitaires et rétroactivement pour les 29 avril et 1er mai 2021 ainsi que pour celle à venir le 8 mai 2021.

4.7 Recensement de la population 2021

Résolution no 2021-103

ATTENDU QUE des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

Le conseil de la Ville de La Sarre appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca.

4.8 Voie de contournement route 393 Nord

Résolution no 2021-104

ATTENDU QUE le MTQ est présentement à regarder la réalisation d'une voie de contournement pour palier à la diminution de capacité de charge du pont 182 dans le 2e et 3e rang Est de la municipalité de Clermont;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la Ville est d'accord avec la réalisation d'une voie de contournement selon le tracé déposé par monsieur Yvan Anctil ingénieur forestier, et ce, conditionnellement à ce que la municipalité de Clermont et/ou le ministère des Transports s'engagent à procéder, selon les besoins requis et nécessaires, à l'épandage, aux frais de ces derniers, d'abat-poussière sur la portion de cette voie située près de la piste de l'aéroport municipal de la Ville de La Sarre afin de réduire l'émission de poussière qui pourrait nuire au trafic aérien.

4.9 Renouvellement entente 9874 PSL-1 (1er juillet 2021 au 31 mars 2025)

Résolution no 2021-105

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De renouveler l'entente 9874 entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de La Sarre et l'Office d'habitation Lac-Abitibi, dite entente relative au Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Supplément au loyer - marché privé - SL1 pour la période du 1er juillet 2021 au 31 mars 2025;

D'autoriser le maire, monsieur Yves Dubé, ainsi que le directeur général par intérim, monsieur Denis Bédard, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre le document susmentionné.

4.10 Gestionnaire entente 9874 PSL-1 (1er juillet 2021 au 31 mars 2025)

Résolution no 2021-106

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'entériner l'entente 9874 à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de La Sarre et l'Office d'habitation Lac-Abitibi, dite entente relative au Programme de supplément - marché privé;

D'autoriser le maire, monsieur Yves Dubé, ainsi que le directeur général par intérim, monsieur Denis Bédard, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre le document susmentionné.

4.11 Signataire entente 9874 PSL-1 (1er juillet 2021 au 31 mars 2025)

Résolution no 2021-107

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'entériner l'entente 9874 à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de La Sarre et l'Office d'habitation Lac-Abitibi pour la période du 1er juillet 2021 au 31 mars 2025;

D'autoriser le maire, monsieur Yves Dubé, ainsi que le directeur général par intérim, monsieur Denis Bédard, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre le document susmentionné.

4.12 Engagement financier entente 9874 PSL-1 (1er juillet 2021 au 31 mars 2025)

Résolution no 2021-108

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser l'Office d'habitation Lac-Abitibi à gérer, au nom de la Ville de La Sarre, le Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 et d'en défrayer 10 % des coûts.

5. TRÉSORERIE

5.1 Avis de motion et dépôt de projet du règlement de tarification 2021

Madame Renée Thiboutot, par la présente;

Donne AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités;

Dépose le projet de règlement 07-2021 intitulé Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

5.2 Renouvellement de la lettre de crédit standby au bénéfice du Ministre du développement durable

Résolution no 2021-109

ATTENDU QU'une lettre de garantie de 100 000,00 \$ est exigée par le ministère du Développement durable pour l'ancien site d'enfouissement de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE cette lettre de garantie viendra à échéance le 7 juillet 2021 et que celle-ci doit être renouvelée;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la trésorière, Madame Valérie Schoeneich, à signer tout document relatif au renouvellement de cette lettre de crédit.

5.3 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2021-110

Il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 4 mai 2021, au montant de 419 820,21 \$.

5.4 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des comptes payés et à payer au montant de 411,505.85 \$

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage pour autoriser une hauteur maximale de 2 étages dans la zone PC-9

Résolution no 2021-111

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage présentement en vigueur, afin de permettre une hauteur maximale de 2 étages dans la zone PC-9;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 15 décembre 2020;

ATTENDU QU'un premier projet a été adopté lors de la séance du 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE le second projet a été adopté lors de la séance du 6 avril 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le règlement modifiant le règlement de zonage pour autoriser une hauteur maximale de 2 étages dans la zone PC-9.

7.2 AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement concernant l'art mural

Madame Renée Thiboutot, par la présente;

Donne AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement concernant l'art mural;

Dépose le projet du règlement 11-2021 intitulé Règlement concernant l'art mural sur le territoire de la Ville de La Sarre.

7.3 AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement accordant une aide financière dans le cadre d'un programme de revitalisation et de rénovation des façades du périmètre d'urbanisation

Monsieur Réjean Fournier, par la présente;

DONNE AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement accordant une aide financière dans le cadre d'un programme de revitalisation et de rénovation des

façades du périmètre d'urbanisation;

Dépose le projet du règlement 12-2021 intitulé Règlement accordant une aide financière dans le cadre d'un programme de revitalisation et de rénovation des façades du périmètre d'urbanisation.

7.4 Demande de projet d'usage conditionnel au 202, 12^e Avenue Est (lot 6 397 068)

Résolution no 2021-112

ATTENDU QUE ce projet consiste à mettre en place des espaces de culture maraîchère, au 202, 12^e Avenue Est;

ATTENDU QUE le demandeur désire obtenir l'autorisation d'étendre sa production sur le lot 6 397 068 situé au 202, 12^e Avenue Est, ce lui permettrait de passer d'une superficie en production de 6 720 pi² à 23 520 pi²;

ATTENDU QU'une demande en ce sens a déjà été accordée au 10 rue Haché;

ATTENDU QU'une procuration sera faite avec le propriétaire du lot 6 397 068;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter cette demande d'usage conditionnel;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

7.5 Demande d'achat du lot 5 855 569 (11, rue Gabriel-Aubé)

Résolution no 2021-113

ATTENDU la demande de Monsieur Normand Gilbert pour acquérir le lot no 5 855 569 (11, rue Gabriel-Aubé);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser la vente du lot 5 855 569 à Monsieur Normand Gilbert au montant de 3 \$ le pied carré, aux conditions suivantes :

- Le terrain est acquis tel que vu et doit inclure dans l'acte notarié à intervenir, une servitude de passage en faveur de la Ville de La Sarre pour l'entretien et le maintien du fossé côté arrière du lot, soit à l'est;

- La construction, après approbation des plans par le comité consultatif d'urbanisme, devra débuter à l'intérieur d'un délai de 2 ans suivant la signature de l'acte de vente notarié. La construction est considérée comme étant débutée à la mise en place de l'assise;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le contrat de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

7.6 Demande d'achat du lot 5 855 568 (13, rue Gabriel-Aubé)

Résolution no 2021-114

ATTENDU la demande de Madame Véronique Gilbert pour l'acquisition du lot 5 855 568 (13,

rue Gabriel-Aubé);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser la vente du lot 5 855 568 à Madame Véronique Gilbert au montant de 3 \$ le pied carré, aux conditions suivantes :

- Le terrain est acquis tel que vu et doit inclure dans l'acte notarié à intervenir, une servitude de passage en faveur de la Ville de La Sarre pour l'entretien et le maintien du fossé côté arrière du lot, soit à l'est;

- La construction, après approbation des plans par le comité consultatif d'urbanisme, devra débuter à l'intérieur d'un délai de 2 ans suivant la signature de l'acte de vente notarié. La construction est considérée comme étant débutée à la mise en place de l'assise;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le contrat de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

7.7 Demande d'achat du lot 5 855 560 (24, rue Gabriel-Aubé)

Résolution no 2021-115

ATTENDU QUE Madame Joanie Dubé souhaite acheter le lot 5 855 560 (24, rue Gabriel-Aubé);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la vente du lot 5 855 560 à Madame Joanie Dubé, pour la somme de 3 \$ le pied carré aux conditions suivantes :

- Le terrain est acquis tel que vu;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.8 Demande pour secteur PIIA : Nouvelle maison au 11, rue Gabriel-Aubé

Résolution no 2021-116

ATTENDU QUE les plans proposés par le propriétaire pour une nouvelle maison au 11, rue Gabriel-Aubé sont conformes aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser cette demande.

7.9 Demande pour secteur PIIA : Nouvelle maison au 13, rue Gabriel-Aubé

Résolution no 2021-117

ATTENDU QUE les plans proposés par le propriétaire pour une nouvelle maison au 13, rue Gabriel-Aubé sont conformes aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser cette demande.

7.10 Demande de dérogation mineure : 24, rue Gabriel-Aubé

Résolution no 2021-118

ATTENDU la demande de dérogation mineure au 24, rue Gabriel-Aubé pour l'implantation d'une nouvelle maison unimodulaire dont la marge avant serait de 2,78 m au lieu de 4,00 m tel que prescrit dans le règlement de zonage;

ATTENDU QU'il y a présence d'un talus à l'arrière du terrain et que ledit talus ne permet pas de respecter la marge existante prescrite dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la marge avant sera modifiée dans la prochaine version du règlement de zonage afin d'uniformiser cette maison avec les prochaines qui seront implantées;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande de dérogation mineure pour le 24 rue Gabriel-Aubé;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.11 Demande de dérogation mineure : 119, 1^{re} Avenue Est

Résolution no 2021-119

ATTENDU QUE le propriétaire du 119, 1^{re} Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

La marge latérale de la galerie et du patio côté sud (1,16 m) est inférieure à 1,50 m, tel qu'exigé au règlement de zonage;

La marge latérale ouest de la 1^{re} remise (1,41 m) est inférieure à 1,50 m, considérant la présence de fenêtre dans son mur ouest, tel qu'exigé au règlement de zonage;

Les marges latérales est (1,19 m) et arrière (0,99 m) de la 2^e remise sont inférieures à 1,50 m considérant la présence de fenêtres dans les murs est et sud tels qu'exigés au règlement de zonage;

La marge latérale ouest de la piscine (1,23 m) est inférieure à 1,50 m tel qu'exigé au règlement de zonage.

ATTENDU QUE les plans d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 119, 1^{re} Avenue Est;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.12 Demande de dérogation mineure : 18, chemin du Golf

Résolution no 2021-120

ATTENDU QUE le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour construire 2 abris secondaires de 12 x 24 pi en cours avant;

ATTENDU QUE le nombre de bâtiments secondaires serait supérieur au nombre de bâtiments permis;

ATTENDU QU'il s'agit d'un bâtiment dont l'usage n'est pas résidentiel;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.13 Servitude de maintien en état pour empiétements divers au 320, 2^e Rue Est

Résolution no 2021-121

ATTENDU QUE le propriétaire du 320, 2^e Rue Est souhaite une servitude d'empiétement pour la galerie avant, incluant son toit et son escalier, annexé au mur est de la maison, qui empiète dans l'emprise de la 2^e Rue Est d'une profondeur allant jusqu'à 0,59 mètre;

ATTENDU QUE le propriétaire du 320, 2^e Rue Est souhaite une servitude d'empiétement pour le toit de la galerie arrière, annexé au mur ouest de la maison qui empiète dans l'emprise de l'avenue du Bord-de l'Eau, d'une profondeur allant jusqu'à 0,25 mètre;

ATTENDU QUE, advenant toute destruction partielle, c'est-à-dire à moins de SOIXANTE-QUINZE POUR CENT (75 %) de la maison, le cessionnaire et ses successeurs pourront la réparer et encore bénéficier des effets de la présente servitude. Par contre, la destruction à SOIXANTE-QUINZE POUR CENT (75 %) et plus de la maison entraînera l'extinction de la servitude établie par les présentes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter la demande de servitude d'empiétement au 320, 2^e Rue Est;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation d'offre de service pour les services professionnels avec surveillance des travaux en services d'ingénierie

Résolution no 2021-122

ATTENDU l'appel d'offres 2021-05 de la Ville de La Sarre pour la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux en services d'ingénierie pour le décohesionnement et la pose d'enrobé bitumineux ainsi que pour la réfection de rues et avenues;

ATTENDU QU'une seule soumission conforme a été reçue, soit celle de Stantec au montant de 84 650 \$ plus taxes applicables;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver la soumission de Stantec au montant total de 84 650 \$ plus taxes applicables.

8.2 Acceptation d'offre de service pour asphaltage

Résolution no 2021-123

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la préparation, la compaction et l'asphaltage d'environ 2 267 mètres carrés dans le périmètre urbain;

ATTENDU QUE trois soumissions conformes ont été reçues, soit :

- Rouyn Asphalte 87 868,95 \$ (293,94 \$/tonne)
- Asphaltage Théo Paquet 87 886,89 \$ (294,00 \$/tonne)
- Excavation D.G.M. 89 082,63 \$ (298,00 \$/tonne)

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de la clause 11.2.3 du Règlement de gestion contractuelle;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE le contrat pour l'asphaltage soit octroyé à Asphaltage Théo Paquet, pour un montant de 87 886,89 \$ (294,00 \$/tonne).

8.3 Acceptation d'offre de service pour chlorure de calcium en flocons

Résolution no 2021-124

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium en flocons;

ATTENDU QUE deux offres ont été reçues pour l'achat de 40 ballots de 1 000 kg de chlorure de calcium en flocons 83-87 %, soit :

- WOLSELEY : 27 915,93 \$ (607 \$/1 000 kg)
- SEL WARWICK : 25 708,41 \$ (559 \$/1 000 kg)

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE le contrat pour la fourniture en chlorure de calcium en flocon soit octroyé au soumissionnaire le plus bas : SEL WARWICK, au montant de 25 708,41 \$ (559 \$/1 000 kg).

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Signature pour travaux sylvicoles

Résolution no 2021-125

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser l'inspectrice municipale, le directeur du Service d'urbanisme ainsi que la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, toute autorisation pour des travaux sylvicoles sur les lots appartenant à la Ville de La Sarre.

12.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Résolution no 2021-126

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle, la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jean-Baptiste Fournier demande si des travaux de réfection sont prévus cet été, sur la 12^e Avenue Ouest et/ou sur d'autres rues.

Des travaux sont prévus au coin de la rue Bienvenue et au coin de la rue de la Vache à Maillotte. Nous attendons les offres pour connaître les coûts et ainsi savoir si notre budget sera respecté.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière

